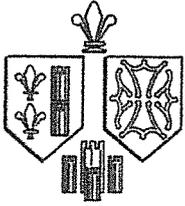


EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille vingt et le 8 décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de CARAMAN (H.G.), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au centre culture Antoine de Saint-Exupéry (dérogation par la loi n° 2020-290 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 du 23 mars 2020), sous la présidence de Monsieur Jean-Clément CASSAN, Maire de CARAMAN.

Présents: CASSAN Jean-Clément, CALMEIN François, DAYMIER Marie-Gabrielle, XERRI Philippe, NAVARRO Kaine, Tanguy OECHSEL, MONTAGNÉ Marie-Claude, VIGNARD Laurence, ROUYER Gilles, GIROUDON Sophie, COULIOU Benoist, MOICHINE Séverine, GOURY Nicolas, LASMAN Hélène Gabrielle, ALBIGOT Philippe, CHENUS-PACAUD Sabrina, LAVAYSSE-DI BATTISTA Dominique, MURCIA Fabien, ALBA Florence, MOREL Franck, CONTÉ Michèle, LASMAN Daniel.

Excusés : Monsieur COULOUMIES André,
Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame VIGNARD Laurence a été élue secrétaire de séance.

Date de la convocation : vendredi 27 novembre 2020.

Conseillers en exercice	Conseillers présents	Nombre de votants
23	20	20

Objet : vœu pour le maintien du réseau des Finances Publiques de proximité et de pleine compétence.
délibération 08/12/2020 – 22

Chaque jour, nos administrés sont amenés à se déplacer, prendre contact avec les centres des finances publiques (CFP), pour un paiement, une question, un conseil.

Nous élus, sommes en contact direct avec les personnels de ces services, pour la gestion comptable de notre commune. La disponibilité, l'aide et le soutien apportés nous sont précieux et sont fortement appréciés.

Nous sommes engagés dans un projet de développement de notre territoire pour accueillir demain de nouveaux citoyens, des emplois et entreprises. Cela ne pourra se faire sans un service public de proximité et de pleine compétence.

Le Directeur Régional des Finances Publiques (DRFiP) d'Occitanie et de Haute-Garonne a annoncé pour 2021 son Nouveau Réseau de Proximité (NRP) qui continue de restructurer les services actuels des Finances Publiques dans notre département.

Pour le Lauragais, il envisage pour 2021:

- le transfert des collectivités gérées par les trésoreries de Villefranche vers la trésorerie de Revel
- le transfert du recouvrement de l'impôt des trésoreries de Baziege, Caraman vers le SIP de Toulouse-Rangueil,
- le transfert des collectivités gérées actuellement par la trésorerie de Baziège vers le centre des finances publiques de Castanet-Tolosan et donc la fermeture du CFP de Baziège,
- la spécialisation progressive de la trésorerie de Villefranche de Lauragais sur l'eau, l'assainissement et l'électricité ,
- le transfert de la gestion des hôpitaux de Revel et Muret vers le centre des finances publiques de Castanet.

Pour 2022, l'objectif du DRFiP est de terminer cette fermeture du serv

- le transfert des collectivités gérées par les trésoreries de Caraman vers la trésorerie de Revel et donc la fermeture du CFP de Caraman,
- le transfert du recouvrement de l'impôt de la trésorerie de Villefranche de Lauragais vers le SIP de Toulouse-Rangueil.

Notre mobilisation en 2019 avait permis d'enrayer cette fermeture, puisque seul le CFP de Revel avait perdu sa mission de recouvrement de l'impôt, transférée au SIP de Toulouse-Rangueil.

Nous nous opposons fermement à cette nouvelle vague de fermeture des services publics de pleine compétence en milieu rural.

Nous refusons la mise en place de points d'accueil, en maison de service au public ou autre, qui n'apporteraient jamais la qualité du service rendu actuellement par les trésoreries de proximité et qui transféreraient des charges financières de l'Etat vers les collectivités locales.

Nous refusons de dépendre d'un comptable qui exécute le budget de la commune et d'un autre comptable qui la conseille, alors que ces deux rôles sont remplis actuellement par une seule et même personne, proche et disponible.

Nous demandons le maintien, en 2021 et pour l'avenir, de trésoreries de proximité actuelles, avec le plein exercice de leurs compétences actuelles (accueil fiscal de proximité, recouvrement de l'impôt, tenue des comptes des collectivités et établissements publics locaux et de santé).

Nous demandons que l'ensemble des emplois dans les centres des finances publiques soient pourvus.

L'éclatement proposé par ce « nouveau réseau de proximité » constitue une véritable aberration pour l'ensemble des usagers de ces services, qu'ils soient particuliers, contribuables ou collectivités locales.

En cette période de campagne de recouvrement des impôts 2020, l'accueil des centres des Finances publiques, qu'il soit physique ou téléphonique, est nettement plus important que lors de la même campagne 2019. Preuve, s'il en était, de la nécessité d'un accueil fiscal de proximité de pleine compétence.

Pour ce deuxième confinement dans le cadre de la pandémie de Covid-19, le président de la République a décidé de maintenir les services publics ouverts. Les personnels des collectivités locales, des établissements de santé et de l'État répondent une fois de plus présents.

De même, nous sommes tous engagés dans le contexte actuel « vigipirate attentat » et de défense de la laïcité. Les services publics de proximité sont plus qu'essentiels dans la période et ne peuvent être rayés de la carte.

Par ce vœu, le conseil municipal affirme son attachement à un réseau des Finances Publiques de proximité et de pleine compétence.

Nous demandons que la Direction Régionale des Finances Publiques de Haute-Garonne :

- donne les moyens humains et matériels pour pérenniser et développer les centres des Finances Publiques actuels (en Lauragais : Baziège, Caraman, Revel, Villefranche-deLauragais et Castanet-Tolosan)
 - annule ses projets NRP 2021, encore plus néfastes dans le contexte économique, sanitaire etsocial actuel.
- Ainsi, nous appuyons la demande en ce sens des organisations syndicales. Les missions qu'exercent au quotidien les personnels de nos trésoreries sont essentielles pour les usagers, la population, les élus, le développement de notre territoire.

Pour extrait certifié conforme à l'original,
à Caraman, le 11 janvier 2021,

Jean-Clément CASSAN
Le Maire,

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le : 13/01/2021
et publication du : 13/01/2021

